

## République Française

HAUTES-PYRENEES - Bagnères-de-Bigorre

**TILHOUSE - Commune**

# PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du jeudi 08 janvier 2026**

---

Date de la convocation : 05/01/2026

**Membres en exercice :** *Le jeudi 08 janvier 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE.*

**Présents :** 10

**Votants :** 10

**Secrétaire de séance :** Coralie SORDO

**Présents :** Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS

**Représentés :**

**Excusés :** Denise LECLERC

**Absents :**

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du 4 décembre 2025
2. Préparation de la soirée des voeux du 17 janvier 2026
3. Divers
4. CCPL : PLUI Révision et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

## **RÉSUMÉ DES DÉBATS :**

### **1/ Approbation du PV 2025-09 (4 décembre 2025)**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Préparation de la soirée des vœux**

Menu du repas des vœux prévu le 17 janvier au soir :

- . Charcuterie de la ferme du Tilh
- . Fromage de la fromagerie du Plateau
- . Soupe minestrone de Laurie
- . Pain et tarte aux pommes de la boulangerie Salvignol
- . Boissons de chez Ozun

RV pour mise en place des tables jeudi 15 à 18h et pour mettre le couvert le 17 à 14h.

### **3/ Divers**

- . Energy Kontor nous informe que le dossier peut-être re-déposé à la DDT
- . Nous prévoyons le prochain Jeudi de Laurie le 29 janvier 2026
- . Après une formation de 2 jours, Thibaut ABADIE va réaliser le recensement
- . Nous renouvelons la convention avec la CCPL pour la mise à disposition de Sabine FOURNIL 10h par semaine pour le secrétariat de mairie
- . Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est déposé à la Préfecture
- . Depuis l'ouverture de la nouvelle déchetterie, nous constatons que les déchets s'accumulent dans les prés environnants, nous allons le signaler au SMTD pour qu'ils soient ramassés

### **4/ CCPL : PLUI Révision et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Dans un courrier de la CCPL, daté du 7 janvier, il est demandé à chaque commune d'annoter le projet de PADD proposé afin d'en finaliser la rédaction. Ce document donnera les grands axes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI.

Le projet de PADD qui nous est proposé est basé sur des orientations qui ne nous semblent pas avoir été suffisamment débattues et précisées.

De plus lors des réunions organisées par le bureau d'études auprès des différents conseils municipaux, il nous avait été annoncé que nous recevions les conclusions et cartes concernant notre commune, ce qui n'a pas été le cas.

Nous ne souhaitons pas valider ni compléter ce document en l'état car nous demandons :

- . qu'un minimum de surface constructible soit garanti pour chaque commune
- . que la part consacrée à l'industrie et au commerce soit distincte de celle dévolue à l'habitat et que leur répartition soit clairement déterminée à l'avance et acceptée par toutes les communes
- . qu'à l'instar des communes de Capvern et de La Barthe de Neste, des efforts soient consentis de la part de la commune de Lannemezan pour ne pas obérer le capital de surface constructible des communes alentours
- . que des projets respectueux de l'environnement soient privilégiés en évitant notamment la construction de nouvelles grandes surfaces commerciales
- . que le fait de ne pas avoir encore bâti sur un terrain constructible ne soit pas considéré comme de la spéculation (un propriétaire ne disposant pas des fonds pour construire est en droit d'attendre de meilleures dispositions financières pour le faire ou de transmettre ce terrain à ses héritiers)

Dans la mesure où ce document est prescriptif, il nous paraît trop peu précis et abouti pour être validé en l'état.

Tous ces points devront être débattus, documentés et clarifiés en réunion communautaire avant de pouvoir entériner ce PADD.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 février 2026.

*Fin de séance : 23h00*

**Coralie SORDO**  
Secrétaire de Séance

**Joëlle ABADIE**  
Présidente de Séance



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**DE 2026 001 - Annule la DE-2025-031 Exploitation Bois façonné P13 BF2025**

Par décision du Conseil Municipal du 8 janvier 2026, la délibération DE-2025-031 Exploitation de Bois façonnés P13 BF2025 est annulée.